Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le 28/11/2023 S'LOW
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_160-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2023

DEL_2023_160
Aménagement Voirie
Nomenclature : 8.8

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 7 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - COMPETENCE DELEGUEE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL RHONE-AYGUES-OUVEZE (R.A.O.) - ANNEE 2022 - INFORMATION

***Présents* : 28**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 5**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MARROSU par Mme BLACHIER-BAIARDI
M. MICHEL par Mme BOMPARD
Mme FOURNIER par Mme CALERO

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	28	0	0	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

La ville de Bollène est adhérente depuis 1947, au syndicat intercommunal des eaux de la région Rhône-Aygues-Ouvèze (R.A.O.), chargé de l'organisation du service public de l'eau potable.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231113-DEL_2023_160-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2023

Le syndicat R.A.O a délégué par contrat d'affermage, en date du 16 mai 2018, la gestion du service eau potable à la S.A.U.R. pour une durée de 10 ans.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, notamment l'article D2224-1 et suivants, l'Assemblée est informée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable pour l'année 2022, adopté par le syndicat R.A.O.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service eau potable, adopté par le syndicat R.A.O, ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

PREND ACTE

- du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service eau potable, adopté par le syndicat R.A.O, ci-annexé.

Secrétaire de séance

Emilie BLACHIER-BAIARDI

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/11/2023
Qualité : Maire de Bollène

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex
Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr